

Liffré = Cormier

COMMUNAUTÉ

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

PREAMBULE

➤ Le cadre juridique

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans :

- Les régions
- Les départements,
- Les communes de plus de 3.500 habitants,
- Les établissements publics administratifs,
- Les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le DOB fait donc l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

A noter que ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée ;
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement ;
- Des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs.

➤ Ses objectifs

- Échanger sur les orientations budgétaires du budget
- Informer de l'évolution de la situation financière
- Débattre de la stratégie financière

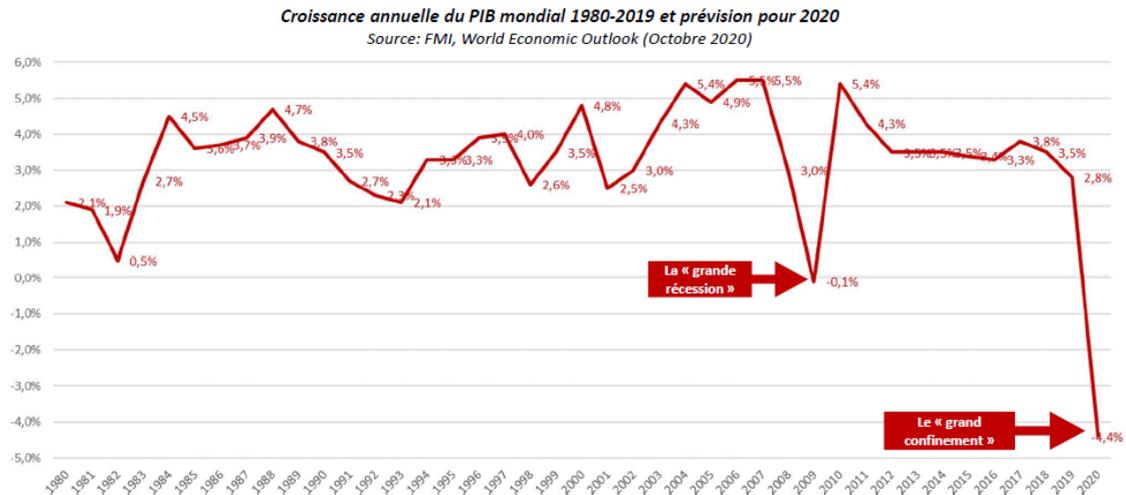
➤ Ses enjeux

Le débat d'orientations budgétaires marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

En 2021, ce débat est revêtu d'une importance toute particulière au regard du contexte économique incertain au niveau national et en raison de sa temporalité, le début de mandat étant l'occasion de présenter à l'assemblée délibérante une vision prospective et pluriannuel du projet intercommunal.

1. Le contexte économique et financier du PLF 2021

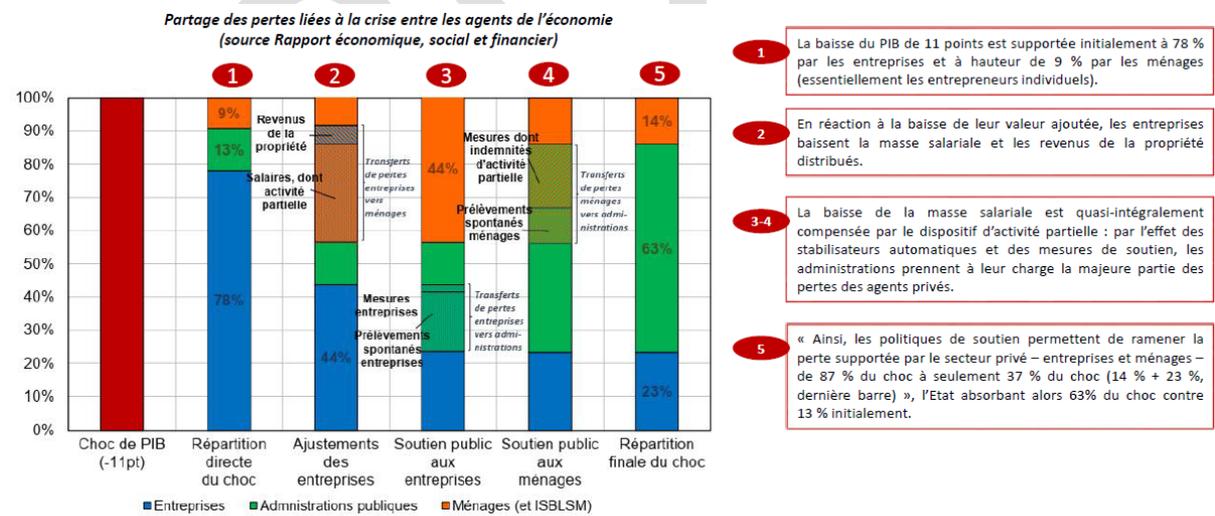
➤ La pire récession économique depuis la grande dépression à l'échelle mondiale



Dans sa note de conjoncture d'octobre, l'INSEE estimait la perte de PIB à -9% en 2020, soit la plus forte depuis la création des comptes nationaux en 1948.

Si tous les secteurs de l'économie sont touchés de façon assez inégale, tous les instituts de conjoncture s'accordent sur le caractère incertain des scénarios de reprise, très différents selon les hypothèses de contexte sanitaire retenues, et n'allant jamais au-delà de 2021.

A ce jour l'Etat a absorbé une partie du choc avec les mesures de soutien mais cela aura nécessairement un impact sur l'endettement public.¹



A cet effet, le FMI a communiqué une analyse et des recommandations² qui peuvent se résumer en quatre points :

- Une crise qui aura des conséquences durables
- Une crise qui concerne l'offre et la demande et à ce titre génère une incertitude élevée

¹ Avis du Haut Conseil des finances publiques du 23 septembre 2020.

² Perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2020

- Des priorités : un impératif de soutien de l'économie à court terme et de prise en compte de l'évolution de la dette publique à long terme
- Une réflexion sur une augmentation des impôts³

➤ **Le cadre macro- économique du Projet de loi de Finances 2021⁴**

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %).

La période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, les effets du plan de relance permettraient un rebond de la consommation (+ 6,2 %).

L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

La situation économique en 2020 est moins dégradée qu'attendu au sortir de la période de confinement. Le scénario sur lequel repose le projet de loi finances demeure toutefois prudent pour 2020, afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à l'évolution de l'épidémie.

➤ **Plan de relance et déficit public**

L'environnement économique induit par la crise sanitaire et toutes les mesures de soutien ont beaucoup impacté les finances publiques.

La mise en œuvre du plan de relance dont l'objectif est un retour de la croissance et l'atténuation les conséquences économiques et sociales de la crise a débuté dès Janvier.

En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

Un autre objectif est de ramener le taux de croissance des dépenses publiques à +0,4%, contre +6,3% en 2020, le réduisant ainsi à 6 ,7% du PIB.

Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 (44,8 %, hors crédits d'impôts) en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée que la baisse des prélèvements obligatoires.

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

³ « bien qu'il soit difficile d'adopter de nouvelles mesures d'augmentation des recettes pendant la crise, les gouvernements devront peut-être envisager d'augmenter les impôts progressifs frappant les particuliers mieux nantis et ceux qui sont relativement moins touchés par la crise(y compris en relevant les taux d'imposition des tranches supérieures de revenu, de l'immobilier de luxe, des gains en capital et en patrimoine), ainsi que d'aménager la fiscalité des entreprises pour veiller à ce que celles-ci paient un impôt en rapport avec leur rentabilité »

⁴ Budget.gouv.fr

2. Le contexte territorial

➤ Une baisse des impôts de production et des incertitudes liées à la TVA

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production⁵ pérenne à hauteur de 10 Md€. ⁶ Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Le contexte particulier de la crise COVID et la volonté de ne pas tenir compte des variations aléatoires de la TVA ont conduit à la définition de dispositifs de compensation du transfert d'une fraction de TVA opérés en 2021 pour les EPCI (TH) prévoyant un gel des montants à compenser la première année.

Les recettes de TVA ne retrouveront pas de suite leur niveau d'avant crise et dans ce cas, le transfert d'une fraction des recettes nettes de TVA calculée sur 2021 peut offrir des perspectives assurantielles intéressantes pour des territoires peu dynamiques mais défavorables pour ceux qui escomptaient une évolution soutenue de leurs bases d'imposition.

Enfin, la substitution d'une fraction de TVA nationale à la TH intercommunale s'inscrit dans une logique continue de réduction du levier fiscal des collectivités, soumettant la recette aux aléas de l'évolution future de certains taux.

➤ Les principales mesures de la loi de finances 2021 concernant les EPCI

La loi de finance est le reflet du contexte de pandémie qui fortement touché le secteur local⁷, le texte institue donc différentes mesures pour résorber le choc et donner aux entités locales les moyens d'être des acteurs de la relance, mettant en exergue le rôle essentiel du secteur public local, grand acteur de l'investissement public.

- Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités : fin des dégrèvements de TH ;
- Concours financiers de l'Etat (51milliards d'€) et DGF (26,758 milliards d'€) stabilisés ;
- Minoration très limitée des variables d'ajustements⁸ (50 millions d'€) ;
- DSIL maintenue (1,8 milliards d'€) ;
- Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique (1 milliard d'€) ;
- Hausse de la péréquation verticale ;
- Compensation pour les contributeurs au FNGIR ;
- Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux régions ;
- Baisse du plafonnement de la CET (à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise);
- Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols ;
- Revalorisation des valeurs locatives des établissements industriels ;
- Simplification de la TFCE ;
- Suppression des taxes à faible rendement.

⁵ Il s'agit des impôts supportés par les entreprises du fait e leurs activités de production, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus.

⁶ Rapport du Conseil d'analyse économique n°53 de juin 2019

⁷ Impact brut qui devrait être de l'ordre de 20 milliards d'€ sur trois ans

⁸ DRCTP et DTCE

3. Une approche prospective et pluriannuelle du projet intercommunal

Le rapport est alimenté par la présentation des politiques sectorielles et du projet de territoire, tel qu'il a été conçu lors de la précédente mandature et actualisé et priorisé lors des ateliers qui se sont tenus en décembre.

Ce rapport a aussi pour objectif une bonne appropriation des enjeux, des orientations qui doivent être discutées et des moyens qu'il faudra mettre en place afin de réaliser les ambitions que les élus se seront donnés. Le parti a donc été pris d'avoir une présentation et une vision pluri-annuelles.

Beaucoup d'orientations devront être déclinées plus précisément, les projets affinés et les partenaires associés, un chiffrage a néanmoins été réalisé afin de partager collectivement les constats, besoins et nécessités.

3.1 . Les priorités politiques

3.1.1. Agir pour la transition écologique



➤ Les mobilités

En Février 2021, le conseil communautaire s'est prononcé pour prendre la compétence A.O.M (Autorité Organisatrice de Mobilités).

Cette prise de compétence et les éléments du projet de territoire auront les incidences suivantes :

- Augmentation/maintien des lignes
 - ACI Liffré/Rennes
 - Ligne Dourdain
 - Ligne Livré
 - Transport à la Demande
- Création d'infrastructures sur 5 ans
 - Programme de pistes cyclables entre les communes
 - Un Parking vélo (à minima) dans chaque ville du territoire
 - Aire de Connexion intermodal à Liffré
- Accompagnement aux changements
 - action sécurité "permis vélo" par les polices municipales du territoire et/ou le service sport
 - Vélo à Assistance Electrique
- Divers:
 - dépenses en fonctionnement (entretien ACI, financement du poste)

➤ Le plan alimentaire territorial (PAT)

Il s'inscrit dans une démarche de santé, de saisonnalité, de respect de la biodiversité et doit répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

- Agir pour compléter l'offre bio et locale insuffisante sur notre territoire ; montants à prévoir en investissement et en fonctionnement.
- Accompagner les communes sans restaurant municipal. Travail à engager avec tiers pour alimentation des cantines.
- Mettre en place un Pass agri et une exonération de Taxe Foncière Non Bâtie pour les agriculteurs en bio
- Soutenir toutes les communes et leurs restaurants dans la démarche PAT
- Permettre l'installation de producteurs sur notre territoire

➤ Les énergies renouvelables

- Etudier toutes les solutions de développement d'énergies renouvelables sur le territoire, dont l'éolien
- Développer des unités de production électrique photovoltaïque en collaboration avec (étude du SDE) sur les bâtiments industriels
- Soutenir la création d'une filière durable de production de bois énergie au service d'un bocage régénéré et des agriculteurs afin de répondre au besoin du territoire. Le label Haie sera un outil de préservation des haies et de la biodiversité. Les mesures collectives agricoles compensatoires seront un des moyens du financement de la démarche
- Créer un guichet public de la rénovation des logements aux services de tous habitants

➤ La biodiversité

- Elaborer un diagnostic de la bio diversité
 - Créer un atlas de la bio diversité / arbre remarquable
- Agir pour ralentir l'érosion de la biodiversité
 - Accompagnement à la gestion des milieux remarquables (Natura 2000, ZNIEFF, MNIE...)
 - Protection des haies en s'appuyant sur les outils du PLU (classement au titre de la loi paysage, classement en EBC, mise en place de comité bocage)
 - Accompagnement de la gestion du bocage pour le régénérer et préserver sa diversité
 - Sanctuariser les zones humides, créer des zones humides
 - Politique de plantation d'arbres fruitiers et de plantes dites « mellifères »
 - Mettre en place des corridors écologiques dans les lotissements et zones d'activités
 - Supprimer l'éclairage public dans les zones d'activités

3.1.2. Agir pour être au service de la population



- Renforcement des services à la population dans toutes les communes du territoire
 - Développer les Maisons France services et services délocalisés
 - Cours écoles de musique
 - PAE
 - ALSH enfance jeunesse
 - Annexes des maisons France Services
 - Aller vers le guichet unique portail numérique des familles
 - Accompagner les habitants pour monter les dossiers de réhabilitation de l'habitat dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire (ORT)
 - Accompagner les besoins sociaux en faisant une analyse des besoins et poursuivre les actions CIAS SAAD portage repas crèche
- Projet tourisme de proximité
 - Maintenir l'accompagnement touristique des communes du territoire
 - Développer des accueils touristiques sur le territoire
 - Développer des animations touristiques d'été
 - Poursuivre l'amélioration de la signalétique touristique
 - Soutien à la base nature de Mézières
- Participation citoyenne
 - Accompagner des projets citoyens durables
 - Créer un budget participatif
 - Créer des événements interco
 - Relancer le conseil de développement
 - Associer les jeunes à l'action publique
- Renforcement des équipements
 - Conforter, développer et coordonner l'offre cinématographique sur le territoire
 - Rénover le centre multi activités avec la rénovation de l'école de musique et construction un bassin nordique
 - Renforcer les locaux pour répondre au développement des services

3.1.3. Agir pour le développement économique



- Zones d'activités économiques intercommunales (ZAE)
 - Priorité 1 : Sévailles 2 et La Mottais
 - Priorité 2 : Reprendre les ZAE communales existantes qui ont encore un potentiel important de développement après point financier
 - Priorité 3 : Portage de petites ZA simples avec pour objectif la neutralité financière
 - Priorité 4 : Entretien des ZA
 - Soutien au monde agricole
 - Soutien à la création d'entreprises avec des bâtiments relai et la mise en relation avec des partenaires dédiés.
 - Accompagnement aux recrutements via les Points Accueil Emploi (PAE)
 - Animation économique et emploi thématique tout au long de l'année, mise en relation des entreprises

- Accompagnement et soutien à tous les acteurs économiques et publics du territoire

Ces trois priorités seront portées directement par la communauté de communes mais aussi les communes et soutenues par un pacte fiscal et financier renforcé. Il intégrera un accompagnement des trois villes centre (Liffré, La Bouëxière, et St Aubin du Cormier) à hauteur de 2 millions d'euros et 1.5 million d'euros pour Dourdain, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon, Gosné, Chasné sur Illet. Ces moyens financiers sont un outil de la solidarité du territoire afin d'accompagner les projets d'intérêt intercommunal ou communal. Le pacte fiscal et la gouvernance seront donc à revisiter dans les prochains mois.

3.2. La traduction budgétaire des priorités

3.2.1. Des dépenses

3.2.1.1. Un programme pluriannuel d'investissement

K€ (TTC)	RAR 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 391	6 174	9 326	9 036	2 154	1 988	2 988
Dépenses directes d'équipt	1 379	5 336	8 771	8 421	1 639	1 473	2 473
CMA	1 045	3 260	4 441	4 441	132		
Aménagement mi-forêt yc équipement et parking	16	67	0	0	0	0	
Aire de connexion intermodale SAC	34	12					
Aire de connexion intermodale Liffré		585					
Schéma dir. cyclable/déplacement doux/itin. cyclables	32	93	700	700	700	700	700
Abri vélos		50	50	50	50	50	50
Modes actifs VAE		33	33	33	33	33	33
Accueil public en forêt de Rennes	5	42					
Signalétique touristique	2	134	10	10	10	10	10
PLH		148	80	80	80	80	80
Mise en œuvre projets de territoire PCAET	3	70	100	100	100	100	100
PAT Accompagnement amélioration Bio (ferme)				200			
PAT Accompagnement des communes sans retsauratation coll				100			
Rénovation énergétique				20	10	10	10
Cinéma Liffré			1 500	1 500			
Cinéma La Bouexière		0	0	0		0	1 000
Bonne gestion du patrimoine		0	900	200	0	0	0
BTHD	191	497	497	497	134	100	100
Portail famille		30	70	100			
Achat matériel / Logiciel	29	161	170	170	170	170	170
Travaux ZAI Budget ppal Chedeville + autres ZA		55					
Divers entretien / Enveloppe bâtiment	22	99	220	220	220	220	220
Autres études		0	0	0	0	0	0
Autres projets		0	0	0	0	0	0
Fonds de concours et subv versées	12	838	555	615	515	515	515
FDC petites communes Dourdain, Gosné, Ercé, Livré, Chasné, Mézières		420	250	250	250	250	250
FDC spécifiques bâtiments partagés	4	4	5	5	5	5	5
FDC/compensation contractualisation Liffré, La Bouex, St Aubin		240	240	300	200	200	200
Subvention Pass Commerce	8	70	50	50	50	50	50
Pass agri		70	10	10	10	10	10
Avances remboursables Plan soutien		34					

Soit un PPI 2021- 2026 de 33 057 000 € dont 23 109 000€ sont déjà engagés (en jaune).
 Dont 5 849 000€ pour la transition écologique, 9 893 000€ pour les services à la population et
 503 000€ pour le développement économique (hors budgets annexes).

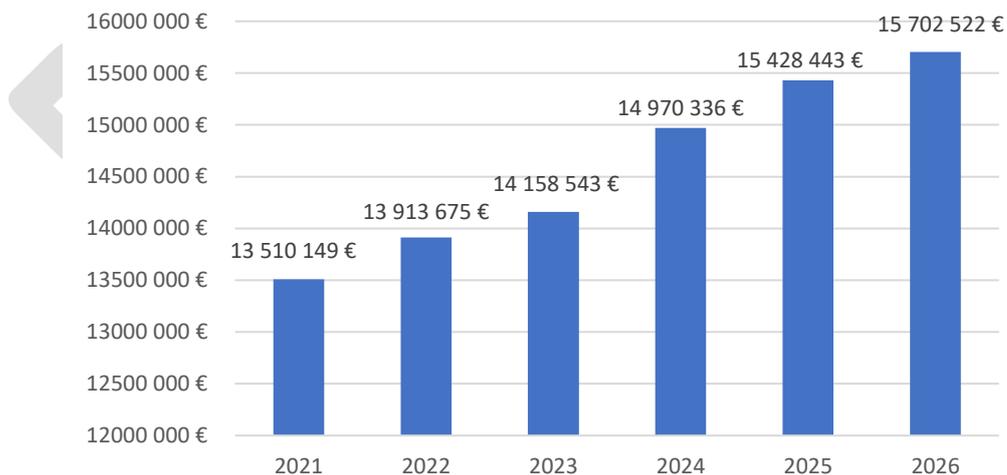
Total PPI 2021 - 2026	33 057 K€	
Dont engagé	23 109 K€	
Dont à engager	9 948 K€	
	K€ sur 5 an	K€/an
Transition écologique	5 879	1 176
Service à la pop	9 893	1 979
Dév éco	503	101

3.2.1.2. Des prévisions pluriannuelles de fonctionnement

Au-delà du fonctionnement basique de l'EPCI, un certain nombre de politiques sectorielles vont générer des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

- Les hypothèses retenues :
 - Pour le chapitre 011
 - Evolution de 1% par an sur les charges à caractère général
 - Des dépenses liées à la mise en service du CMA à partir de 2024
 - La prise de compétence « Autorité Organisatrice de Transport » à partir de 2022
 - Des crédits supplémentaires pour le Plan Alimentaire Territorial à partir de 2022
 - Des crédits supplémentaires pour la rénovation énergétique à partir de 2022
 - Des crédits supplémentaires sur le tourisme à compter de 2022
 - Une enveloppe pour l'entretien des zones d'activités intercommunales dont la gestion commencera à basculer sur le budget général en 2024
 - Les budgets participatifs
 - L'entretien des ACI
 - Pour le chapitre 012
 - Une évolution de 3% par an (GVT, évolution des charges)
 - Des crédits supplémentaires liées à la mise en service du CMA en 2024
 - Pour les autres charges de gestion courante
 - Une évolution de 2% par an
 - Une enveloppe d'aide pour la base de loisirs de Mézières
 - Sur les intérêts de la dette : l'échéancier actuel et des crédits en cas de variation des taux

Dépenses réelles de fonctionnement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011	1 505 423,00 €	1 520 477,23 €	1 535 682,00 €	1 551 038,82 €	1 566 549,21 €	1 582 214,70 €
CMA				361 716,00 €	373 052,00 €	384 708,00 €
ALSH (dépense supplémentaire)	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
AOT	65 900,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Renov Energétique		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Tourisme		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Budget participatif		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Dypt cinéma plein air pour lescommunes			10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Entretien ACI		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Entretien ZA				100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total 011	1 596 323,00 €	1 850 477,23 €	1 875 682,00 €	2 352 754,82 €	2 379 601,21 €	2 406 922,70 €
012	3 931 939,00 €	4 010 577,78 €	4 130 895,11 €	4 254 821,97 €	4 382 466,63 €	4 513 940,62 €
Postes supplémentaires (PCAET, PAT)		70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
CMA				100 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
ALSH						
Total 012	3 931 939,00 €	4 080 577,78 €	4 200 895,11 €	4 424 821,97 €	4 752 466,63 €	4 883 940,62 €
014	6 019 710,00 €	6 079 907,10 €	6 140 706,17 €	6 202 113,23 €	6 264 134,37 €	6 326 775,71 €
65	1 676 877,00 €	1 710 414,54 €	1 744 622,83 €	1 779 515,29 €	1 815 105,59 €	1 851 407,71 €
Accompagnement communes PAT		20 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €
PAT accompagnement ferme chantier d'insertion		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Ma ville/mon shopping	20 000,00 €					
Subvention CAPN	50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Total 65	1 746 877,00 €	1 800 414,54 €	1 844 622,83 €	1 899 515,29 €	1 945 105,59 €	2 001 407,71 €
66 hors intérêts	- €					
Intérêts	52 000,00 €	52 298,38 €	46 636,92 €	41 131,04 €	37 135,64 €	33 475,21 €
67	63 300,00 €	50 000,00 €				
Dépenses réelles de fonctionnement	13 510 149 €	13 913 675 €	14 158 543 €	14 970 336 €	15 428 443 €	15 702 522 €

3.2.2. Des recettes

- Les hypothèses retenues :
 - Une évolution de 2% par an sur les produits des services, domaine et ventes
 - Des recettes supplémentaires liées à la mise en service du CMA à partir de 2024
 - Une stabilité sur les dotations et subventions
 - Une stabilité des recettes liées à la contractualisation
- Les recettes fiscales :
 - TVA (remplacement de la TH) : stagnation en 2021 et 2022 puis évolution de 3% en 2023 et 2% les années suivantes
 - CVAE : -15% en 2022 puis +1%/an
 - Produit GEMAPI avec une évolution de 1%/an : 40 000 €
 - Versement mobilité à partir de 2022 : 450 000 €/an
 - Produits de reversement de TF des communes sur les ZAI : 20 000 € en 2021 à 320 000 € en 2026
 - 1% d'évolution annuelle sur les autres impôts indirects (TASCOM, IFER)
 - Contributions directes : 2% d'évolution sur les bases de foncier bâti, 1% sur les bases de foncier non bâti et 1,5 % sur les bases CFE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
013	40 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
70 hors REOM	1 405 990,00 €	1 434 109,80 €	1 462 792,00 €	1 492 047,84 €	1 521 888,79 €	1 552 326,57 €
REOM	2 300 000,00 €	2 323 000,00 €	2 346 230,00 €	2 369 692,30 €	2 393 389,22 €	2 417 323,12 €
CMA				200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Cinéma				25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total 70	3 705 990,00 €	3 757 109,80 €	3 809 022,00 €	4 086 740,14 €	4 140 278,02 €	4 194 649,68 €
TVA	3 431 343,00 €		3 534 283,29 €	3 604 968,96 €	3 677 068,33 €	3 750 609,70 €
CVAE	1 079 779,00 €	917 812,15 €	926 990,27 €	936 260,17 €	945 622,78 €	955 079,00 €
TASCOM	250 000,00 €	252 500,00 €	255 025,00 €	257 575,25 €	260 151,00 €	262 752,51 €
IFER	71 000,00 €	71 710,00 €	72 427,10 €	73 151,37 €	73 882,88 €	74 621,71 €
Rôle supplémentaires	3 000,00 €	3 030,00 €	3 060,30 €	3 090,90 €	3 121,81 €	3 153,03 €
GEMAPI	46 418,00 €	46 882,18 €	47 351,00 €	47 824,51 €	48 302,76 €	48 785,78 €
Reversement conventionnel de fiscalité	20 000,00 €	52 000,00 €	91 000,00 €	179 000,00 €	245 000,00 €	316 000,00 €
FPIC	227 000,00 €	229 270,00 €	231 562,70 €	233 878,33 €	236 217,11 €	238 579,28 €
73 hors contribution directes	5 128 540,00 €	5 173 204,33 €	5 161 699,66 €	5 335 749,49 €	5 489 366,68 €	5 649 581,03 €
73 Versement mobilité		450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Total 73	10 257 080,00 €	3 596 408,66 €	10 773 399,33 €	11 121 498,99 €	11 428 733,35 €	11 749 162,05 €
74	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €
Subvention région CAPN	25 000,00 €					
Total 74	1 857 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €	1 832 635,75 €
75	30 000,00 €	30 600,00 €	31 212,00 €	31 836,24 €	32 472,96 €	33 122,42 €
77 hors 775	- €					
775	- €					
Total	15 890 705,75 €	9 258 754,21 €	16 488 269,07 €	17 114 711,11 €	17 476 120,09 €	17 851 569,91 €
besoin de financement pour maintenir la capacité de désendettement < 10 ans sur le mandat	4 191 062,88 €	4 335 387,28 €	4 431 055,71 €	4 578 092,93 €	4 716 524,13 €	4 846 374,99 €
TAFNB (pas de pouvoir de taux)	24 351,00 €	24 838,02 €	25 334,78 €	25 841,48 €	26 358,31 €	26 885,47 €
Produit supplémentaire CFE ZA (étude RCF)		70 000,00 €	90 000,00 €	160 000,00 €	220 000,00 €	270 000,00 €
Produit nécessaire (TFB, TFNB et CFE)	4 166 711,88 €	4 240 549,26 €	4 315 720,93 €	4 392 251,45 €	4 470 165,82 €	4 549 489,52 €
TFB à 10,5 %	2 198 202,64 €	2 242 166,69 €	2 287 010,02 €	2 332 750,22 €	2 379 405,23 €	2 426 993,33 €
TFNB inchangé	69 137,53 €	70 520,28 €	71 930,69 €	73 369,30 €	74 836,69 €	76 333,42 €
CFE à 26 %	1 899 371,71 €	1 927 862,29 €	1 956 780,22 €	1 986 131,93 €	2 015 923,90 €	2 046 162,76 €
	4 166 711,88 €	4 240 549,26 €	4 315 720,93 €	4 392 251,45 €	4 470 165,82 €	4 549 489,52 €

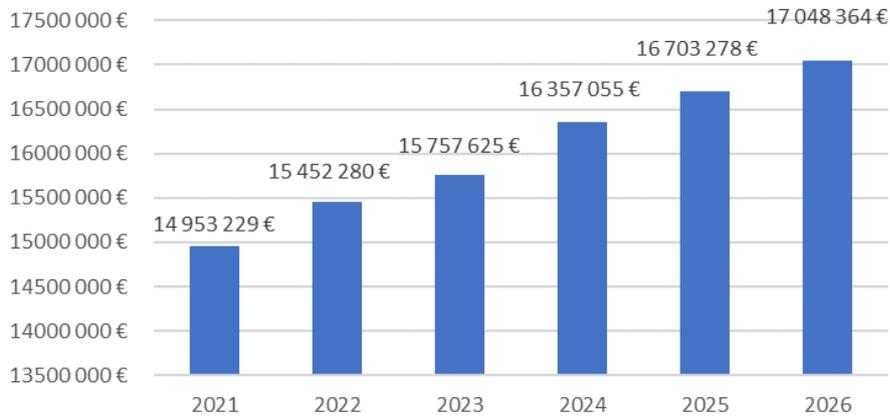
Au regard des produits nécessaires à l'équilibre de la prospective, l'hypothèse d'une hausse des taux d'imposition est envisagée. Il existe la possibilité lever de la fiscalité sur la Cotisation Foncière des Entreprises, sur la Taxe Foncière Non Bâtie et sur la Taxe Foncière Bâtie.

En 2020, leur taux était respectivement de 25.50%, 6.35% et 2.25%.

La TFNB est un impôt qui a un rapport faible ; quant à la CFE, le produit de la cotisation sera en baisse pour les établissements industriels du fait de l'exonération de 50% des bases.

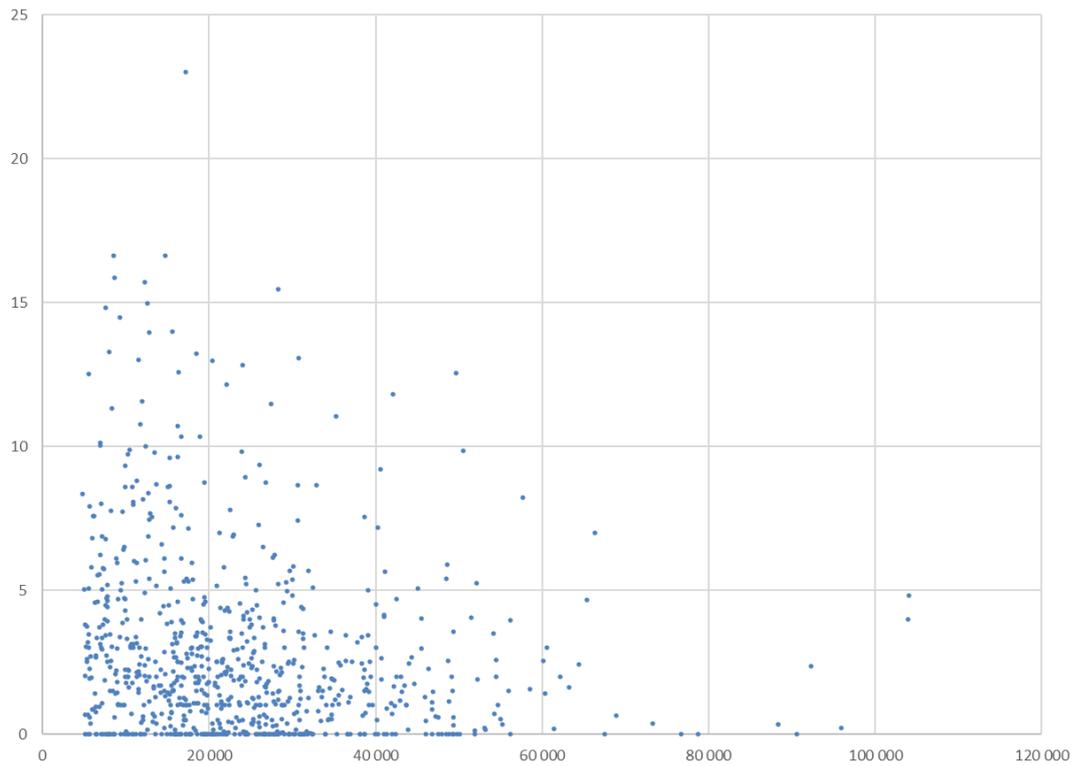
L'évolution des compétences de la communauté de communes et le projet de territoire construit collectivement depuis trois ans induisent des coûts d'investissement et de fonctionnement complémentaires. Les taux FB et CFE seront donc adaptés afin de satisfaire aux besoins des habitants actuels et futurs.

Total recettes de fonctionnement avec contributions directes ajustées



➤ Taux de TFB des EPCI en fonction du nombre d'habitant

Taux TFB CC à FPU en fonction du nb d'habitant



4. Le Budget primitif 2021

4.1. Evolution envisagée des coûts par secteur

De manière générale, le budget 2021 sera marqué par la mise en œuvre de plusieurs schémas directeurs préalablement adoptés : projet de territoire, programme local d'habitat (PLH), et plan climat air énergie territorial (PCAET). Un autre axe essentiel réside dans l'intégration de nouvelles compétences puisque LCC assume désormais la compétence jeunesse pour toutes les vacances scolaires et qu'elle a pris la compétence mobilité.

Enfin, le budget a été construit en l'absence de toute dimension rétrospective, le budget 2020 restant marqué par la crise sanitaire. Celui de 2021 est construit dans une logique de sortie de crise.

➤ Action sociale

Ce budget est constitué de la subvention au CIAS qui resterait stable à 1 150 000 €, représentant ainsi près de 10% du budget de LCC

➤ Autorisation du droit des sols

Dans le cadre de ce service, une évolution notable avec la dématérialisation des ADS en 2021 qui aura des incidences sur le budget d'investissement avec l'acquisition de logiciels, de connecteurs et parapheurs et la formation de tous les agents utilisateurs.

➤ Habitat

2021 est l'année du début de la mise en œuvre du PLH, l'assemblée ayant eu à se prononcer sur le programme d'actions.

➤ Transitions écologiques

Là aussi plusieurs mesures retenues au titre du PCAET vont commencer à se déployer, notamment autour de la rénovation énergétique (développement du partenariat avec l'ALEC, actions de sensibilisation et de développement, travail sur le PAT)

➤ Développement économique

Un budget qui devrait rester stable avec un maintien des actions en cours.

➤ Mobilités

Un budget probablement en augmentation du fait de la prise de compétence AOT qui va nécessiter un programme d'action et des arbitrages dans les semaines à venir.

➤ Tourisme

Dans ce secteur, au-delà d'actions d'animation touristique, proposition est faite de déclencher une étude pour aboutir à la définition d'une stratégie de développement touristique et par la même à une clarification statutaire de la compétence.

➤ ZAI

Des dépenses d'entretien des zones existantes qui seront proposées dans une logique de maintien.

➤ Bâtiments communautaires

Ces bâtiments induisent des dépenses d'énergie, de fluides, d'entretien matériel et ménager qui devraient rester stables en 2021.

➤ GEMAPI

Cette compétence génère des dépenses en termes de contributions à des EPCI gérant la compétence pour LCC, ces dépenses ne sont que partiellement compensée par la perception d'une taxe GEMAPI.

➤ Ruralité

Un budget relatif à la lutte contre les frelons asiatiques et à l'entretien des chemins de randonnée qui ne devrait pas évoluer en 2021.

➤ Culture

○ Ecole de musique

Ici le budget devrait rester stable, simplement impacté sur les locations immobilières, la compétence étant transférée, le service n'aura plus à supporter les coûts de location antérieurement perçus.

○ Lecture publique

Un budget qui pourra subir une légère augmentation du fait d'un projet en cours d'acquisition et de déploiement d'un logiciel qui permettra une meilleure concertation en matière de politique d'acquisition.

○ Soutien aux centres culturels

Il est proposé de maintenir le soutien au centre culturel par le contrat de territoire

➤ Gens du voyage

Un budget vraisemblablement stable pour ce qui concerne le chapitre 011.

➤ Sports

Cette politique publique va voir son coût impacté, non pas en raison d'une augmentation de ses dépenses mais du fait d'une diminution drastique de ses recettes, conséquence directe de la crise sanitaire.

➤ Enfance jeunesse

Cette nouvelle compétence devrait logiquement être neutre budgétairement et une prochaine Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devrait être saisie du coût de ce transfert.

➤ Informatique

Le budget de ce service support sera présenté à coût équivalent n-1 dans l'attente de la définition d'une réelle stratégie numérique de la collectivité.

➤ Communication

Au-delà des projets habituels, il sera proposé la souscription d'une prestation d'audit et de définition de la stratégie globale de communication.

➤ Administration générale

Au plan des dépenses, elles seraient en légère augmentation, en réduction sur l'achat de fournitures mais en augmentation sur les locations immobilières et charges locatives (24 rue de la Fontaine).

➤ Ressources humaines

Ce budget serait en augmentation par effet mécanique du GVT mais aussi du fait de l'inscription de sommes plus importantes sur la partie formation des agents, de recrutements pour l'ORT, le PLH, le PCAET (création de postes dont un subventionné à 75%).

➤ Attributions de compensation et solidarité

Les attributions de compensation seront revues pour toutes les communes puisqu'elles ont toutes des compétences ALSH transférées à LCC pour les temps de vacances, idem pour toutes celles qui ont un espace jeune.

Au titre des solidarités seront inscrits au budget les fonds de concours à destination des communes de Mézières sur Couesnon, Chasné-sur-Ilet, Livré-sur-Changeon, Dourdain, Ercé près Liffré et Gosné ainsi que ceux liés à la contractualisation pour les communes de Liffré, Saint Aubin du Cormier et La Bouëxière.

➤ Programmes spécifiques

En investissement, au-delà des enveloppes consacrées à la maintenance et à l'acquisition de matériel, le budget se verra affecté les sommes votées dans le cadre de l'autorisation de programme du Centre Multi-activité ainsi que celles des programmes spécifiques suivants :

- ACI de Saint Aubin et de Liffré
- Aménagements de Mi Forêt
- Projet autour de l'accueil du public en forêt de Rennes
- Budgets au titre de mobilités (schéma directeur, abri vélo et modes actifs VAE)
- Signalétique touristique
- Actions PLH
- Actions PCAET
- Deuxième phase BTHD

4.2. L'endettement de la Communauté de Communes

- Stock de dette (tous budgets, y compris eau et assainissement)

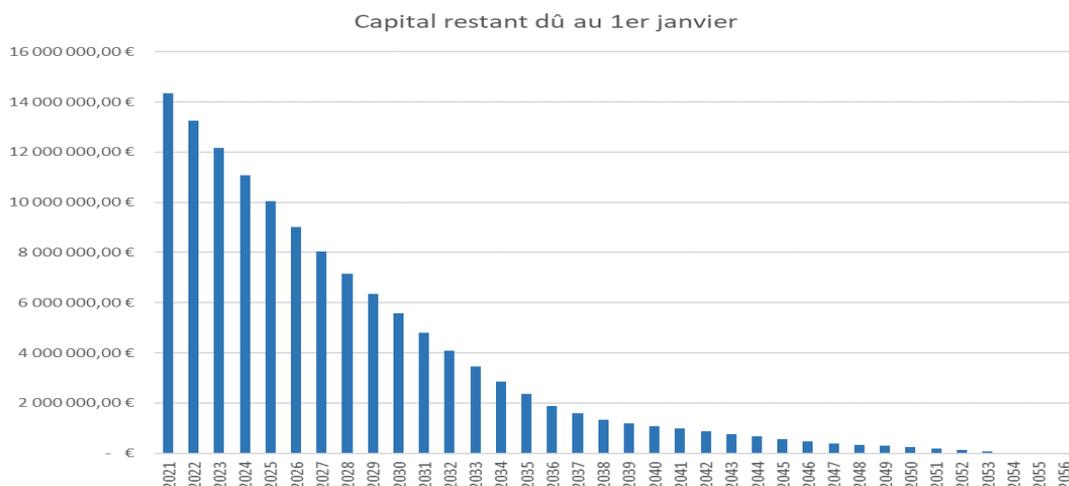
	1er janvier 2020	1er janvier 2021
En cours de dette net	14 210 192,77 €	14 335 682,17 €
Nombre d'emprunt	30	31
Amortissement annuel	1 024 510,60 €	1 067 905,00 €
Taux moyen	1,19%	1,23% (p)
Dette par habitant	538	534

Suite au transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, Liffré-Cormier Communauté a intégré dans son en cours de dette les emprunts transférés par les communes sur les budgets eau et assainissement. Ce transfert a eu pour effet d'augmenter le niveau du taux moyen, ces deux budgets présentant les taux les plus élevés (2,11% sur le budget eau et 1,45% sur le budget assainissement). La collectivité a contracté par ailleurs un nouvel emprunt en 2020, d'un montant de 1 150 000€ sur le budget bâtiments relais (Taux fixe 0,45% sur 25 ans).

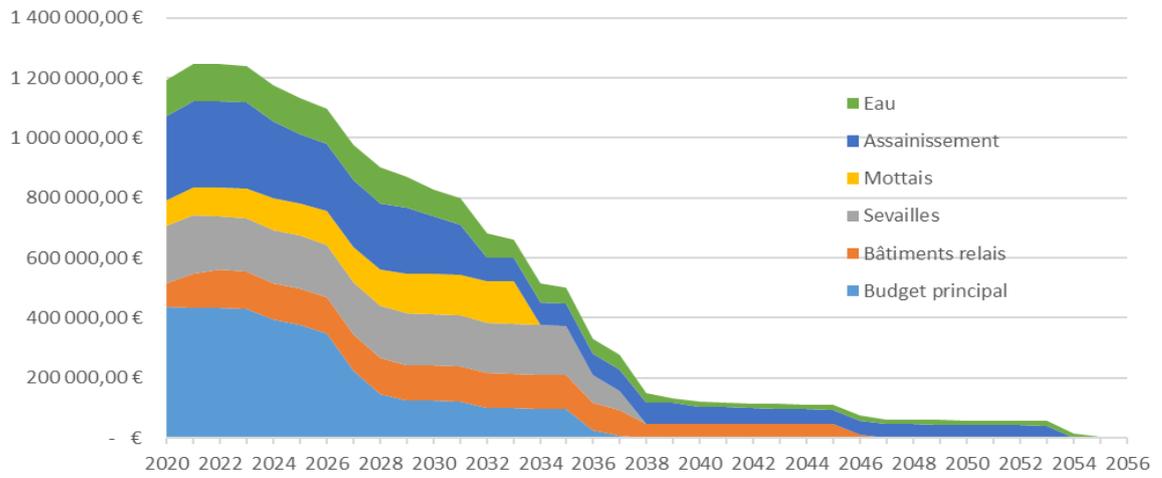
Encours de dette / budget

Budgets	En cours de dette au 1er janvier 2021	Part de l'encours total
BUDGET GÉNÉRAL	3 345 760,50 €	23%
BÂTIMENTS RELAIS	2 158 837,50 €	15%
ZAI SEVAILLES	2 587 500,00 €	18%
ZA LA MOTTAIS	1 407 720,00 €	10%
EAU	1 598 000,21 €	11%
ASSAINISSEMENT	3 237 863,96 €	23%
Total	14 335 682,17 €	100%

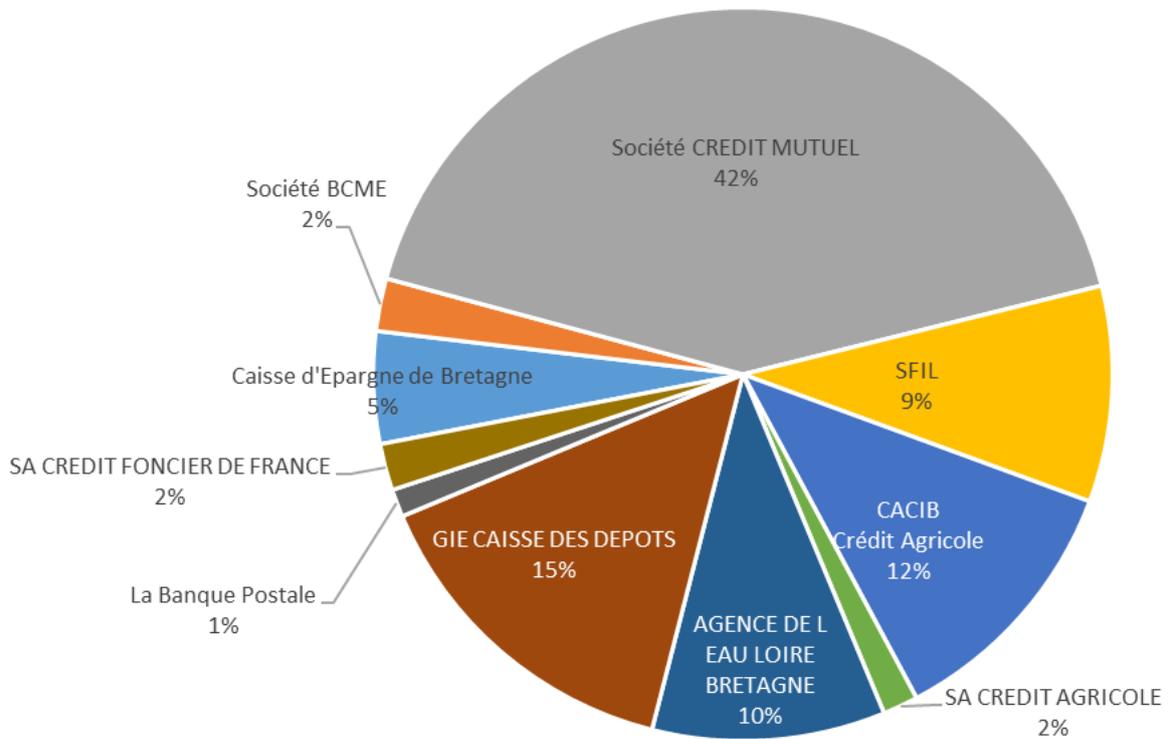
- Le profil d'extinction de la dette (tous budgets confondus) est le suivant :



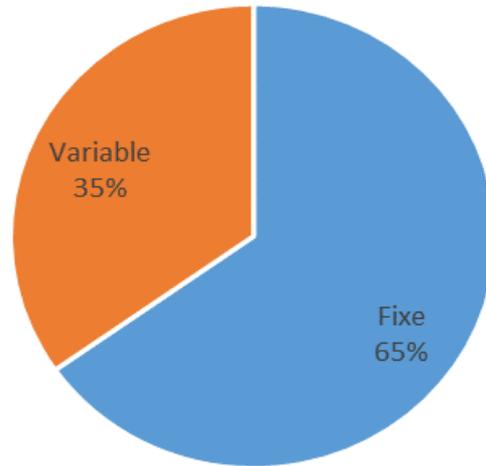
Profil de remboursement de la dette actuelle par budget (capital et intérêts)



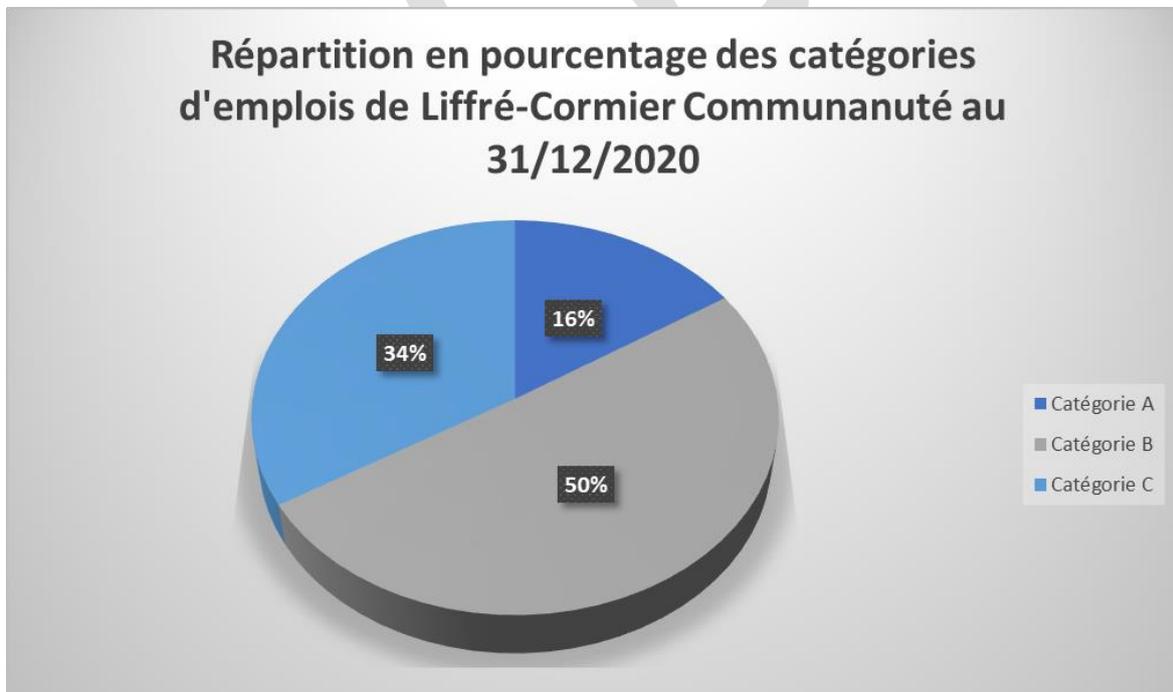
➤ Répartition de la dette par prêteur

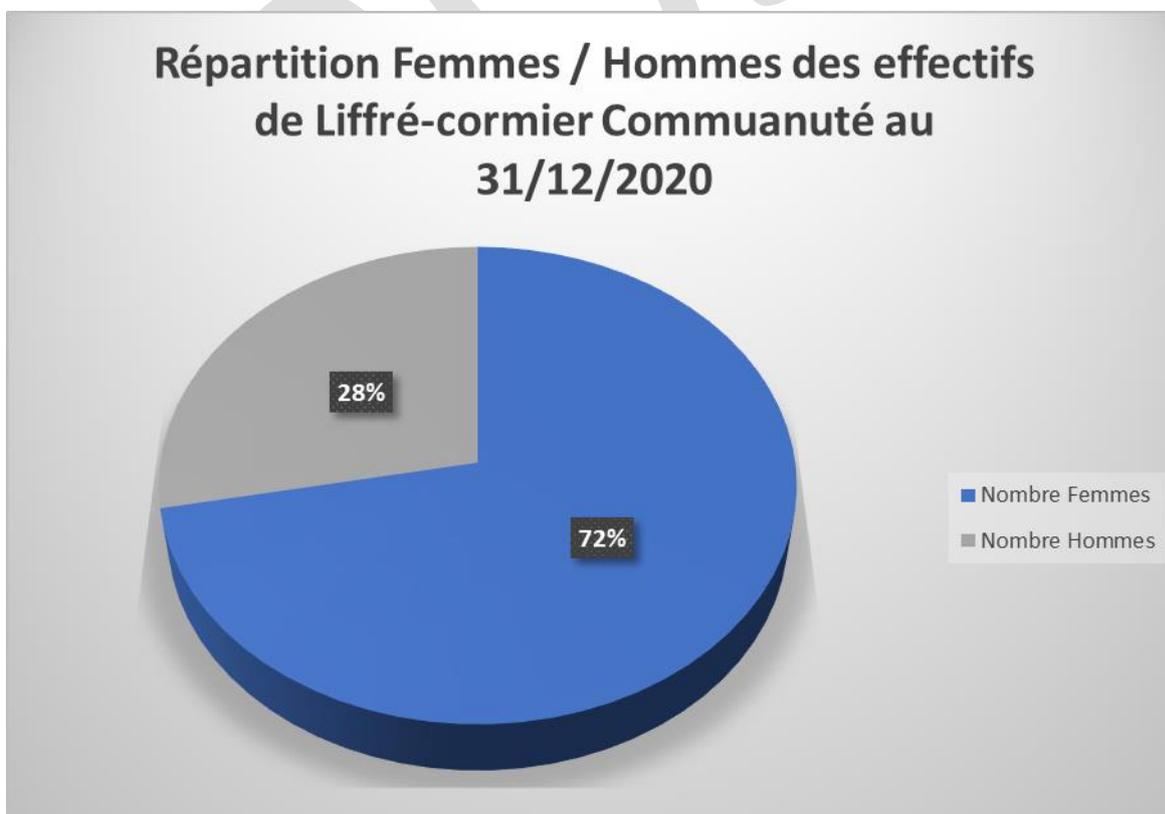
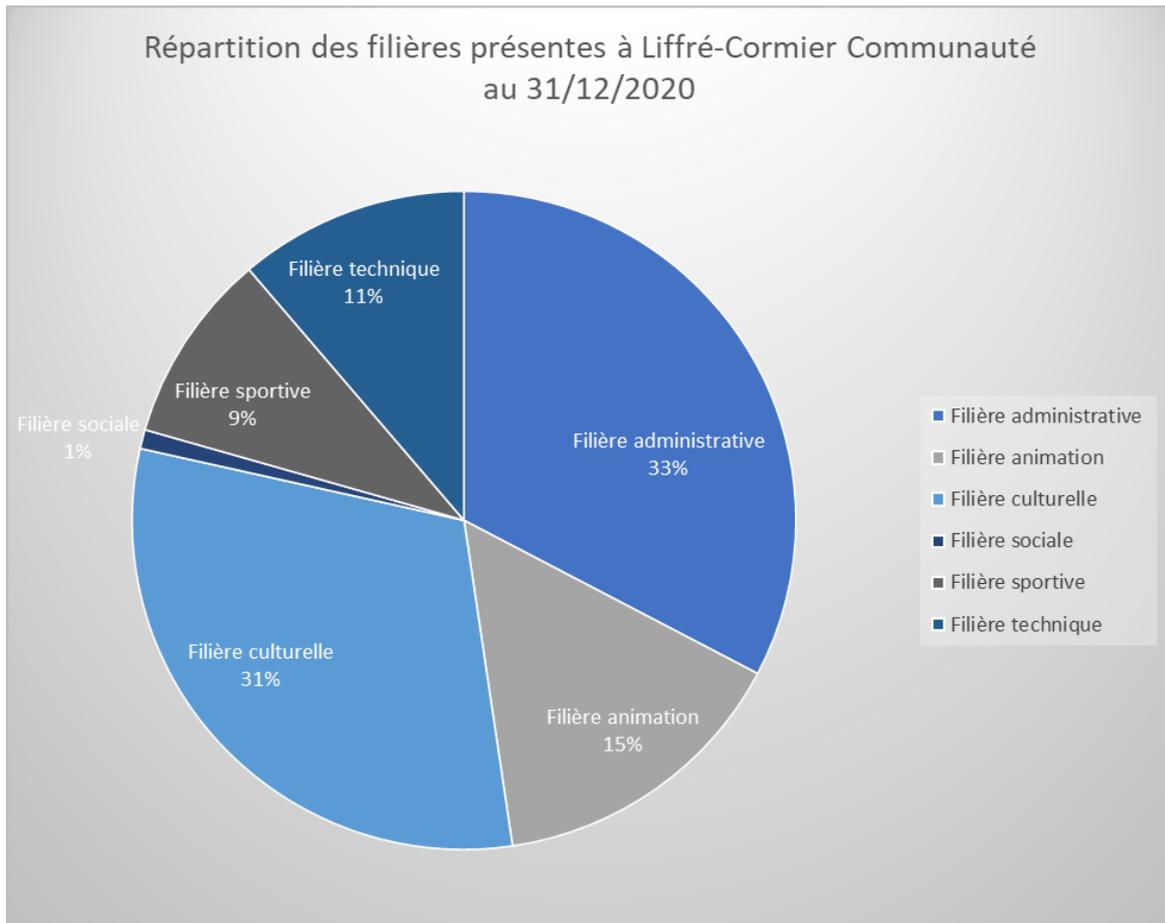


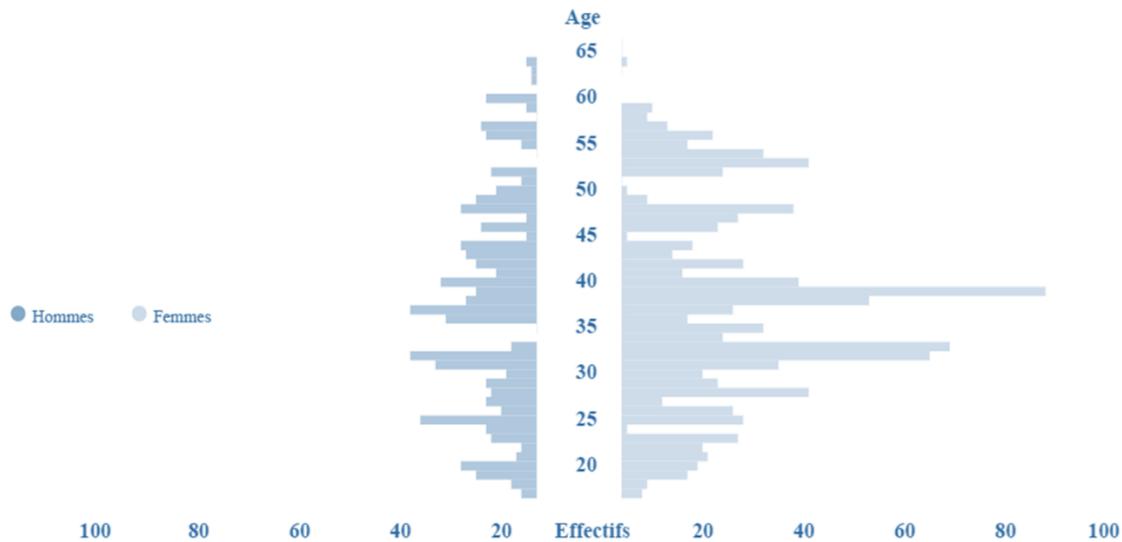
➤ La gestion du risque



4.3. Les Ressources humaines à LCC







Age de vos effectifs en Févr. 2021	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	25 ans	40,08 ans	60 ans
Contractuels de droit public	17 ans	34,21 ans	64 ans
Contractuels de droit privé	19 ans	21,42 ans	23 ans
Vacataires	17 ans	23,21 ans	39 ans
Autres	58 ans	58,55 ans	59 ans

Au-delà de la masse salariale, des allocations pour ces créations de poste dans la cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs et politiques sectorielles, les ressources humaines à LCC feront l'objet cette année de différentes mesures de structuration :

- finalisation des Lignes Directrices de Gestion,
- adoption d'un règlement intérieur concernant le fonctionnement global de la collectivité, l'hygiène et la sécurité, le temps de travail, la formation
- travail sur le RIFSEEP
- développement de la communication interne.

5. Les budgets annexes

5.1. Assainissement

En assainissement, les dépenses réelles inscrites en fonctionnement sont essentiellement relatives à des frais d'études et de personnel mis à disposition par LCC, à des primes d'assurance et frais d'insertion.

Les opérations d'ordre et notamment les dotations aux amortissements ont également un poids important dans ce type de budget.

Les recettes de fonctionnement sont en majorité constituée de redevances.

En ce qui concerne l'investissement, la liste des travaux prévue est la suivante :

- Dourdain	Remplacement du matériel SOFREL en entrée de la STEP
	Forfait travaux annuels imprévus
- Ercé-Près-Liffré	Divers (ITV / Contrôles branchements, etc.)
	Mise en place d'un canal venturi et d'une sonde à ultrasons (mesure de débit)
	Remplacement de la télégestion
	Travaux de réhabilitation partielle du réseau - rue de la croix de l'Écu
	Inspection caméra + contrôle suite schéma directeur (phase 1)
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 139 ml)
- Gosné	Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G
	Couverture de la goulotte du clarificateur
	Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G
	Forfait travaux annuels imprévus
- La Bouëxière	Divers (ITV / Contrôles branchements - ITV à faire rue des Ecoles)
	PR Rochelet- Mise en place d'une barrière anti-chutes + clotures + aménagement accès
	Mise en place d'accès AEP pour le nettoyage des PR
	Mise en place de câbles inox dans le PR
	Mise en place de poires de secours de la sonde US au PR
	PR Orée du bois - Mise en place de clôtures
	Mise en place d'une couverture sur le chenal de sortie pour respecter le bilan hydraulique

	Mise en place de 3 débitmètres sur la recirculation des boues pour optimiser le traitement
	Mise en place d'un pluviomètre raccordé au système de surveillance (impact pluvio)
	Mise en place d'une sonde de niveau sur le bac de FeCl3
	Changement de la sonde de mesure sur le chenal de sortie
	travaux de réhabilitation du réseau EU -Tronçons 9 (Ruisseau des Rochers), 23(Rue des Ecoles et Rue du 8 Mai 1945), 24 (Avenue des Tilleuls)
	Hydrocurage avant travaux
	Contrôles après travaux
	Renouvellement rue du stade + rue des bruyères suite programme voirie
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 263 ml) rue des écoles : remplacement du réseau AC existant suite programme voirie
	Etude de faisabilité STEP
	Etudes de maîtrise d'œuvre STEP
- Liffé	Divers (remise à la cote des tampons, ITV supplémentaires, mauvais raccordements avec EP...)
	Rue de Rennes - chemisage RP fontaine rue de rennes -
	Rue Aristide Briand Mise en séparatif du réseau unitaire
	Rue Ferdinand Buisson et Rue Roger Martin du Gard - Réhabilitation structurante des réseaux et regards
	bas de la Rue de la Fontaine -Remplacement du réseau existant par une nouvelle canalisation Ø200
	rue de rennes + Avenue de la Forêt - MOE Infraconcept
	SEVAILLES 2
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 555 ml) programme voirie: rue des écoles (plateaux) avenue De Gaulle (plateaux) rue de fougères (plateaux) allées ronsard - beaudelaire - prévert (à voir si nécessité) rue denis papin place wendover
	Renouvellement réseaux allée des goélands
	Avenue François Mitterrand (devant église)

	rue Theodore Botrel PR Grenouillais - mise en place dégrilleur automatique avec compactage déchets PR Grenouillais - mise en places sondes US PR Grenouillais - agrandissement poste couverture de la cuve chlorure ferrique couverture goulotte clarificateur couverture chenal sortie d'eau traitée
- Livré-sur-Changeon	Equipement du chenal de mesure en sortie (échelle limnimétrique normée et déversoir triangulaire) Forfait travaux annuels imprévus
- Mézières-sur-Couesnon	Divers (ITV / Contrôles branchements, etc.) PR La Motte PR Salle des Fêtes PR La Grande Prée Renouvellement annuel (1,5% ≈ 76 ml) Construction d'une nouvelle STEP MoE étude de projet et assistance aux travaux (bureau NTE) Mission SPS Curage de certaines lagunes
- Saint-Aubin-du-Cormier	Divers (ITV / Contrôles branchements, etc.) PR ZI La Chaîne - Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G PR Etang - Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G PR Hameau de la Confiance - Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G PR La Bellangerie - Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G PR La Cointrie - Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G

	STEP Mise en place d'une sonde de niveau sur le bac de FeCl3 Mise en place de débitmètres entre le concentrateur et les silos (volumes de boues produites) Mise en place d'une couverture sur le regard de sortie Mise en place d'une clôture réglementaire autour de la lagune Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G
	Travaux de réhabilitation du réseau EU
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 333 ml)
	Etude de faisabilité n°2 -STEP
	Etudes de maîtrise d'œuvre STEP
	Autres études (dossiers règlementaires, géotechnique, déconstruction, etc.)
	Démolition ancienne STEP
- Territoire LCC	Schéma directeur intercommunal
	équipements sur STEP pour boues COVID

5.2. Eau

Dans ce budget annexe, les dépenses de fonctionnement sont en grande majorité constituée par des contributions à des syndicats calculées sur la base du nombre d'habitants, elles seront budgétées en 2021 à hauteur de 180 000 €. Il y a également des dépenses de personnel mis à disposition et des opérations d'ordre, notamment des dotations aux amortissements. Les recettes sont issues des ventes d'eau sur le territoire.

Liste des travaux proposés au budget :

- CHASNÉ-SUR-ILLET - ERCE - GOSNE	Marché de maîtrise d'oeuvre ATEC 2019-2021	MoE MAC
- CHASNÉ-SUR-ILLET	Renouvellement annuel - 1% (≈ 285 ml) - allée du vert village	Renouvellement réseau
	allée des sorbiers - Renouvellement avant réfection voirie	Renouvellement réseau
	la boudelais - Renouvellement avant réfection voirie	Renouvellement réseau
- DOURDAIN	Bouclage de La Lande Guinebert vers La Goderie (< 600 ml)	Renouvellement réseau

	Renouvellement annuel - 1% (≈ 322 ml)	Renouvellement réseau
- ERCÉ-PRES-LIFFRÉ	Renouvellement annuel - 1% (≈ 476 ml)	Renouvellement réseau
- GOSNÉ	Réservoir - Remplacement télégestion carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	Equipement réservoir
	Renouvellement annuel - 1% (≈ 416 ml)	Renouvellement réseau
- LIFFRÉ	MoE pour l'étude diagnostic et DCE pour la réhabilitation des 2 ouvrages réservoir et bête de surpression	Réhabilitation
	Lieu-dit "La Monnerie"- Renouvellement ancien réseau en fonte	Renouvellement réseau
	Avenue du Général de Gaulle - Abandon de la canalisation fonte Ø80	Renouvellement réseau
	Renouvellement annuel -1%	Renouvellement réseau
	Renouvellement réseaux - Avenue François Mitterrand (devant église)	Renouvellement réseau
	mo infrac	
- LIVRÉ-SUR-CHANGEON	Renouvellement de la "Haute Benerais" à "la Riodais"	Renouvellement réseau
	Renouvellement annuel - 1% (≈ 583 ml)	Renouvellement réseau
	Equipement réservoir Pose d'un analyseur de chlore Verouillage de l'accès à la cuve Capot verouillé pour stabilisateur extérieur	Equipement réservoir
- SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	Etude de MoE pour la création du nouveau réservoir	Etudes
	Renouvellement annuel - 1% (≈ 582 ml)	Renouvellement réseau

5.3. SPANC

Il faudra envisager une augmentation du budget de fonctionnement car le nombre de contrôle des installations non collectives de la SAUR augmente et par conséquent leur rémunération. Par ailleurs, l'agent en charge du SPANC sera probablement comptabilisé à hauteur de 25% au SPANC et 50% à l'assainissement collectif.

Aucune évolution tarifaire n'est envisagée.

5.4. Bâtiments relais

Ce budget fera l'objet de peu d'évolution, nonobstant une baisse qui s'explique en partie par la vente du bâtiment blanc et l'absence de dépenses de fonctionnement pour les bâtiments relais en création

5.5. ZAI

ZA Sévailles 1 :

Principales études/prestations de services à poursuivre en 2021:

- missions géomètre dans le cadre de la vente des lots,
- petite mission maîtrise d'œuvre externalisée pour quelques aménagements (en compensation absence ingénieur VRD mis à disposition) et réalisation des mesures de compensations
- mission maîtrise d'œuvre pour réalisation du quartier habitat et requalification des voies adjacentes

Principaux travaux à réaliser en 2021:

- travaux de signalisation routière pour classement de la voie interne à Sévailles 1 en RD et déclassement de la RD812 actuelle, panneaux de rue
- signalétique d'entrée de zone, directionnelle entreprises, numéros et de commercialisation
- aménagement des secteurs B, C (TO n°2), E et G au minimum
- entrées de lots/viabilisation à la commande
- intervention concessionnaires notamment un poste transfo à poser sur secteur E
- renforcement de la voie nord : carrefour et virage
- réalisation des mesures de compensation hirondelles
- dépose et pose clôture DIRO

Entretien 2021: entretien espaces verts, 1^{ère} intervention sur réseaux et séparateurs/débourbeurs, balayage voirie.

Recettes 2021: vente de trois 3 lots

ZA Mottais 2 :

Principales études et prestations de services à poursuivre ou mener en 2021 :

- poursuite mission études règlementaires et maîtrise d'œuvre, reprise des dossiers de création et réalisation de la ZAC de La Mottais 2 et études liées
- missions géomètre dans le cadre de la vente des lots

Principaux travaux à réaliser en 2021:

- travaux de viabilisation sur la tranche 1
- réalisation signalétique d'entrée de zone
- réalisation clôture autour travaux compensation zones humides
- travaux d'aménagement de la Mottais 2 en 2022.

Entretien 2021: entretien espaces verts dont bassins de rétention, entretien réseaux et séparateurs/débourbeurs, balayage voirie, entretien éclairage : gestion SDE

Recettes 2021 : 3 lots

ZA Chèdeville :

- Entretien 2021 : entretien espaces verts , entretien réseaux et séparateur-débourbeur , balayage voirie, entretien de voirie et signalétique entreprises
- Travaux à réaliser en 2021 : réalisation d'une liaison piétonne avec l'ACI, réalisation d'une signalétique d'entrée de zone

ZA Sévailles 2 :

Principales études/prestations de services à poursuivre ou mener en 2021 :

- déclaration de projet, poursuite concertation préalable, suivi des procédures, extension réseaux en interne, évaluation environnementale, mise à jour PLU
- missions géomètre, notaire, expert concernant le foncier
- maîtrise du foncier

Principaux travaux à réaliser en 2021 :

- démolition de la dernière maison
- les travaux d'aménagement des accès, la création de la voie d'accès salariés

Recette : vente du lot prévue à 2 100 000 €.

ZA Beaugé :

- Acquisitions foncières .
- Etudes et prestations de services à poursuivre ou mener en 2021
- Principaux travaux à réaliser en 2021: viabilisation des terrains et extension des réseaux jusqu'en limite du lotissement ; réalisation des aménagements viaires et paysagers du lotissement, distribution des réseaux prévues pour 2022

ZA Mottais 3 :

- Acquisitions foncières en totalité et plusieurs études et prestations de services (missions de géomètres et experts, poursuite des études environnementales)

ZA La Tannerie (La Bouëxière) :

- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de La Bouëxière.
- Acquisitions foncières et études à rembourser à la ville
- travaux de viabilisation des lots d'activités

5.6. Chaufferie Biomasse

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation et extension du centre multiactivité de Liffré, LCC A fait le choix de développer un réseau de chaleur.

Une première étude menée par un bureau d'étude avait permis de valider la réalisation d'un réseau de chaleur avec une chaufferie biomasse permettant de relier les quatre bâtiments suivants : CMA, salle des sports Ferry, future salle des sports et une chaufferie du collège.

Parallèlement une étude AMO sur le réseau de chaleur avec chaufferie biomasse a été réalisée par un cabinet en lien avec un autre bureau d'étude .

Les objectifs de cette mission étaient de :

- déterminer le mode de gestion du réseau de chaleur
- consolider la faisabilité du projet
- établir les pièces nécessaires pour la réalisation du projet.

La première phase de l'étude AMO a permis de déterminer la régie (avec marchés publics de prestation pour exploitation quotidienne) avec comme mode de gestion du réseau de chaleur.

L'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude ASSIST ayant démontrée l'opportunité d'étendre le réseau de chaleur à d'autres bâtiments du campus, le choix a été de modifier le projet pour relier neuf bâtiments (CMA, salle des sports ferry, future salle des sports, deux chaufferies du collège , deux projets immobiliers , cuisine centrale et salle de gymnastique).

Le choix du mode de gestion induit la création d'un budget annexe et d'une régie.

5.7. Prestations de service

En ce qui concerne la création obligatoire d'un budget annexe pour les prestations de services réalisées par LLC au profit de ses communes membres, l'article L. 5211-56 du CGCT dispose que : « Sans préjudice des dispositions propres aux métropoles, aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale assure une prestation de services pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, les dépenses afférentes sont retracées dans un budget annexe au budget visé aux articles L. 5212-18 à L. 5212-21, L. 5214-23, ou L. 5216-8 selon le cas. Les recettes du budget annexe comprennent le produit des redevances ou taxes correspondant au service assuré et les contributions de la collectivité ou de l'établissement au bénéfice duquel la prestation est assurée. »

Une lecture littérale de ces dispositions impose à l'EPCI de se doter d'un budget annexe par famille de prestation afin d'individualiser les recettes et les dépenses liées à ces prestations.

LCC est concernée par cette obligation pour deux prestations :

- Le service commun informatique
- Le service communication

Il faudra donc prévoir la création de deux budgets annexes « prestation de services ».